

Avis

Il est porté à la connaissance du public que :

- La délibération du Conseil communal du 26 septembre 2024 relative à la confirmation d'un règlement temporaire d'urgence concernant la réglementation de la circulation sur le territoire de la commune de Steinfort – rue de Hagen à Steinfort a été approuvée par la Ministre de la Mobilité et des Travaux publics (réf. 6302) en date du 10 octobre 2024, ainsi que par le Ministre des Affaires intérieures (réf. 322/24/CR) en date du 18 octobre 2024 ;
- La délibération du Conseil communal du 26 septembre 2024 relative à la confirmation d'un règlement temporaire d'urgence concernant la réglementation de la circulation sur le territoire de la commune de Steinfort – rue Cité Manzendall à Steinfort a été approuvée par la Ministre de la Mobilité et des Travaux publics (réf. 6302) en date du 10 octobre 2024, ainsi que par le Ministre des Affaires intérieures (réf. 322/24/CR) en date du 18 octobre 2024.

Pour le Collège des bourgmestre et échevins,



Sammy Wagner

Bourgmestre



Andres Castro

Secrétaire communal f.f.

CERTIFICAT DE PUBLICATION

Il est certifié par la présente que le présent avis est affiché
en bonne et due forme à partir du **13 NOV. 2024**

Steinfort, le **13 NOV. 2024**

Le bourgmestre



Le secrétaire communal